

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

AGENCE GUY HOQUET DE VOURLES

7 rue Bertrange Imeldange

69390 VOURLES

[yourles@guyhoquet.com](mailto:vourles@guyhoquet.com)

TRANSACTIONS

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

PRIX DU BIEN	HONORAIRES TTC
0 € à 60 000 €	FORFAIT 5 500 €
60 001 € à 100 000 €	9 %
100 001 € à 150 000 €	7 %
150 001 € à 250 000 €	6 %
250 001 € à 500 000 €	5 %
500 001 € et au-delà	4 %

LOCATIONS

« Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1989 et décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier. »

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU LOCATAIRE

HONORAIRES (TTC) A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	10 € / M ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 € / M ²

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction de bail	10 € / M ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée/sortie	3 € / M ²